

INFORMATIONS IMPORTANTES – COURS D'ÉTÉ 2017

Chers parents,

Il nous apparaît important d'apporter quelques précisions par rapport aux cours d'été étant donné la réalité de la progression du renouveau pédagogique au niveau secondaire. Ainsi, les cours seront offerts et évalués par compétences disciplinaires. Le tableau ci-dessous indique quelles compétences disciplinaires seront enseignées pour chacune des matières offertes :

Cours	Niveau	Compétences enseignées	Épreuves MELS
Anglais	1 à 4	C1 : Interacts orally in English; C2 : Reinvests understanding of texts; C3 : Writes and produces texts.	
Français Note : C3 (oral) non évaluée	1 à 4	C1 : Lire C2 : Écrire des textes variés	
	5	C1 : Lire C2 : Écrire des textes variés	24 juillet 2017 8h30 à 11h45
Mathématique	1 à 3	C1 : Résoudre une situation-problème; C2 : Utiliser un raisonnement mathématique.	
	5 (SN)	C1 : Résoudre une situation-problème; C2 : Utiliser un raisonnement mathématique.	
	4 SN+CST	C1 : Résoudre une situation-problème; C2 : Utiliser un raisonnement mathématique.	25 juillet 2017 9h à 12h
Histoire et éducation à la citoyenneté	3	C1 : Exploiter le savoir-faire en histoire.	
Histoire et éducation à la citoyenneté	4	C1 : Exploiter le savoir-faire en histoire.	26 juillet 2017 13h à 16h
Sciences et technologie Note : C1 (volet pratique) non évaluée	4	C2 : Utiliser ses connaissances scientifiques et technologiques (volet théorie).	28 juillet 2017 9h à 12h

4^e et 5^e secondaire

L'élève qui doit reprendre une épreuve unique du Ministère durant l'été 2017 recevra la note de l'épreuve unique sur une mise à jour du relevé de notes posté par le Ministère à la fin du mois d'août. Les résultats étant gérés par le Ministère, il nous est impossible de transmettre un quelconque résultat.

Informations pour tous

Pour les **compétences « non évaluées »** en français (C3 : oral) et en science et technologie de 4^e sec. (C1 : pratique), la note obtenue à cette compétence en juin à votre école servira à établir la note finale. Ainsi, ce sera votre école qui calculera et fournira la note finale obtenue au résultat disciplinaire à cette matière.

À la fin des cours d'été, nous vous posterons un bulletin dans lequel vous trouverez une note exprimant le degré de maîtrise de la ou des compétences enseignées. Nous posterons le même document à l'école de provenance de votre enfant, sauf pour les élèves de 6^e année.

Carte d'identité

Au début des cours, et lors de la passation des épreuves du Ministère, il sera obligatoire de prouver son identité à l'aide de sa carte étudiante avec photo de l'année scolaire 2016-2017 (de l'école d'origine). Sans cette preuve, il sera impossible de suivre les cours d'été et/ou de passer l'examen final du ministère de l'Éducation.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de prendre note des informations précédentes. Si des questions demeurent, je vous invite à communiquer avec moi, au (514) 376-5740 poste 1308, ou par courriel à l'adresse psavoie@cje.qc.ca.



Patrick Savoie, directeur des cours d'été

LES RÈGLES DE VIE PENDANT LES COURS D'ÉTÉ

- L'élève doit, en tout temps, accéder au Collège par la porte d'entrée des élèves située sur la 15^e Avenue.
- Pendant les pauses, avant ou après les cours, il est interdit de se rassembler devant le Collège.
- L'élève inscrit aux cours d'été est dans l'obligation d'être présent durant toutes les heures de sa formation. Les absences et les retards ne sont pas tolérés et peuvent entraîner des sanctions ou l'expulsion.
- Aucun arrangement ne sera possible pour des raisons de voyage ou de vacances.
- Le respect est de mise dans tous les rapports interpersonnels au Collège. L'impolitesse, les abus de langage, l'intimidation, le taxage, la violence physique, le vandalisme ainsi que la possession de drogue ne sont pas tolérés et sont passibles d'expulsion.
- Il est interdit de fumer sur la propriété du Collège Jean-Eudes.
- Durant les cours d'été, nous exigeons une tenue vestimentaire convenable. Cela signifie que la longueur des shorts et des jupes doit être adéquate et que les camisoles à bretelles étroites sont interdites. L'élève qui désobéit à cette règle sera retourné à la maison.
- À l'intérieur des locaux de classe, l'utilisation d'un iPod, d'un iPad et/ou d'un cellulaire est interdite, sans l'approbation de l'enseignant.
- Les piercings et les tatouages visibles sont formellement interdits et doivent être couverts et les coiffures marginales ne sont pas tolérées.
- Tout plagiat, toute tentative de plagiat ou toute participation à un plagiat entraîne automatiquement la note « zéro » et est passible d'expulsion.